

NOTE

# Problématique de la réintroduction de primates captifs en milieu naturel<sup>1</sup>

par

Christelle CHAMBERLAN<sup>2</sup> et Céline MAUROIS<sup>2</sup>

**Key words** : captive primates, reintroduction, natural environment

**Mots-clés** : primates captifs, réintroduction, environnement naturel

Discipline relativement nouvelle, la réintroduction d'animaux dans leur milieu naturel d'origine est un sujet délicat et controversé. Des conséquences écologiques désastreuses peuvent en découler si elle n'est pas pratiquée avec prudence. Ainsi, bien que des réintroductions d'oiseaux avec une certaine rigueur scientifique soient pratiquées depuis longtemps, peu de tentatives existent aujourd'hui avec les mammifères. En effet, tout projet de réintroduction est confronté à des problèmes légaux, logistiques, financiers, politiques, sociaux et même culturels. D'autre part, les aspects biologiques ne sont pas négligeables. Indépendamment des problèmes de répartition et de composition des faunes et d'origine des sujets réimplantés, différentes questions surgissent : est-ce vraiment nécessaire ? N'y a-t-il pas d'autre moyen de conservation de l'espèce ? N'y a-t-il pas de risque pour les populations sauvages ?

Afin d'y répondre, le Groupe des Spécialistes des Réintroductions (*Reintroduction Specialist Group*) de l'UICN a édicté un cadre logique pour un relâcher en milieu naturel (UICN, 1995). Appliqué à un programme de réintroduction, ce cadre logique constitue une bonne étude préalable de faisabilité et peut mener à des modifications éventuelles d'un projet afin d'assurer le succès de toute entreprise.

En ce qui concerne les primates, un relâcher rencontre beaucoup de difficultés. Ayant peu de comportements programmés génétiquement, ces animaux sont totalement dépendants de leur entourage (mère et conspécifiques) et de la longue période passée au sein du groupe au cours de laquelle ils apprennent la plupart des comportements alimentaires et sociaux. Comme l'a démontré HARLOW dans les années 60, rompre précocement le lien entre la mère et son enfant engendre de graves conséquences émotionnelles et psychiques pour ce dernier. Lors de sa capture, le jeune primate est arraché brutalement à sa mère et au groupe familial, souvent abattus. Cette épreuve et les éventuelles blessures encourues entraînent un choc psychologique suivi d'une période de mauvaise

<sup>1</sup> Manuscrit reçu le 5 mai 1998 ; accepté le 22 septembre 1998.

<sup>2</sup> Adresse : 6/41, rue de Berghes, 4020 Liège.

nutrition et de stress. Trop jeunes pour survivre seuls, beaucoup ne résistent pas. Pour les autres (les plus « chanceux »), différentes options se présentent : vente sur les marchés, trafic pour approvisionner les zoos, les laboratoires ou des particuliers, confiscation par les autorités compétentes et envoi dans des orphelinats ou centres de réhabilitation.

La prise en charge de ces jeunes singes est donc un processus long et délicat, certains gardant des séquelles comportementales qui les laisseront inaptes à une réinsertion en milieu naturel.

Première étape essentielle, la période de réhabilitation en captivité doit durer suffisamment longtemps pour permettre le développement d'une indépendance physique et psychologique et l'acquisition des capacités nécessaires à la vie dans la nature (TUTIN, 1996). Une réintroduction éventuelle n'est envisageable que si les sujets sont aptes à vivre en milieu naturel.

D'autre part, la protection efficace des populations sauvages de l'espèce passe avant le bien-être de quelques individus et tous les moyens doivent être mis en œuvre pour y arriver. Une conservation de l'habitat, dont la destruction est souvent une des causes du déclin de l'espèce, est primordiale. Il faut également s'assurer que les individus relâchés n'auront pas d'impacts négatifs sur les populations sauvages, tels que l'introduction de maladies dues au contact antérieur avec les hommes, une compétition accrue et une surexploitation du milieu.

Enfin, une lutte efficace contre le braconnage et la chasse doit être mise sur pied afin que tous n'en soient pas à nouveau victimes (TUTIN, 1996).

A l'heure actuelle, des représentants de plusieurs espèces de primates ont retrouvé leur milieu naturel et le succès de ces diverses tentatives est variable. Cependant, jusqu'à présent aucune population de primates sauvages n'a augmenté de manière significative par l'apport d'individus précédemment captifs (TUTIN, 1996).

## Réintroduction de primates

### Tamarins-lions dorés (*Leontopithecus rosalia*)

Au Brésil, la population sauvage avait atteint un seuil critique d'individus (plus qu'une centaine dans les années 80). En partenariat avec le W.W.F., un programme de réintroduction démarra, en 1983, avec des tamarins provenant d'un élevage en captivité, mené avec succès (SCHMIDT, 1986).

En 1997, la population de la Réserve Biologique de Poço das Antas (Nord de Rio) comptait environ 800 individus augurant de la survie de l'espèce. Cependant, les responsables sont confrontés aujourd'hui à une insuffisance d'habitat protégé disponible.

Cet exemple reflète une situation exceptionnelle où un relâcher permet de sauver l'espèce. Cependant, il faut rester lucide : en général, une réintroduction peut contribuer indirectement (en attirant l'attention et en lançant des activités parallèles) à la survie de l'espèce mais pas directement (en augmentant de manière significative les effectifs des populations sauvages) (TUTIN, 1996).

## **Babouins (*Papio anubis*)**

En 1981, un bébé mâle orphelin âgé d'environ 4 mois fut mis progressivement au contact d'une troupe de babouins sauvages du Parc de l'Akagera (Rwanda). De façon à suivre le processus de socialisation, tous les comportements sociaux de ce jeune babouin ont été enregistrés pendant 18 mois. Les premiers liens furent établis avec les enfants mâles lors des jeux et avec les femelles subadultes et adultes. L'apprentissage des comportements alimentaires et sexuels se fit avec les femelles, tandis que les stratégies de dominance/soumission furent acquises lors des relations avec les mâles adultes.

Déjà relativement menaçants envers les jeunes mâles sevrés, les mâles adultes de la troupe le furent rapidement avec l'individu réintroduit, considéré comme « étranger ». Paradoxalement, ce statut d'« étranger » le rendait attractif vis-à-vis des femelles adultes (principalement celles en oestrus), facilitant son intégration et sa socialisation. Dix-huit mois après, le jeune s'est intégré à une nouvelle troupe, rompant ainsi tout contact avec les humains. Un mois plus tard, il était toujours vivant (LEJEUNE, 1984).

## **Orangs-outans (*Pongo pygmaeus*)**

Plusieurs orphelinats ont été construits au milieu de la forêt indonésienne, plus particulièrement à Bornéo et Sumatra. Après saisie chez les trafiquants, les orphelins sont confiés à ces centres qui les soignent et les réhabilitent à vivre libre. Plus de 200 orangs-outans ont pu être sauvés grâce à ces centres. Les résultats sont encourageants mais le trafic continue. Si le problème de la nourriture a été résolu, les difficultés sont considérables sur le plan psychologique. En récupérant ces jeunes, en les soignant, on crée chez eux une dépendance affective à l'égard de l'homme. Leur réinsertion est souvent compromise par le fait que ces animaux ont, bien qu'étant dans leur milieu naturel, une éducation incomplète. De fait, leur mère leur apprend à se défendre des prédateurs et à conserver une méfiance de l'homme, deux aspects absents du programme de réhabilitation. Cependant, aussi compliquée soit-elle, cette entreprise a déjà été couronnée de succès puisque certains orangs-outans relâchés se sont reproduits avec des individus sauvages (ZUBER, 1977). Aujourd'hui, les orangs-outans sont à nouveau menacés par une destruction massive de leur habitat suite à la série d'incendies ravageant une superficie considérable de forêt en Indonésie.

## **Chimpanzés (*Pan troglodytes*)**

A l'instar des orphelinats accueillant les orangs-outans, plusieurs sanctuaires ont été créés en Afrique prenant en charge, en 1995, entre 200 et 300 chimpanzés. Cependant, le but de ces différents centres n'est pas de leur permettre de retrouver un jour leur milieu naturel ; ils ont simplement pour vocation de recueillir et de soigner les orphelins. Nourris et logés, les chimpanzés y vivent en semi-liberté.

Ainsi, l'orphelinat de Chimfushi en Zambie, fondé par David et Sheila SIDDLE. Au départ destiné à héberger divers animaux blessés ou malades, ce refuge abrita de plus en plus de chimpanzés, après qu'un jeune y survécut et que d'autres y furent amenés. Devant les difficultés inhérentes à un relâcher, d'autant plus en Zambie où l'espèce est absente, les SIDDLE créèrent leur propre sanctuaire.

La majorité des autres centres dépendent de l'Institut Jane GOODALL. Il en existe au Congo-Brazzaville (Sanctuaire de Tchipounga, à 40 km de Pointe-Noire), en Tanzanie (Sanctuaire de Kitwe Point à Kigoma, qui a recueilli 4 jeunes confisqués aux chasseurs zaïrois en février 1994), et au Kenya (Sanctuaire de Sweetwaters). Un centre temporaire fut créé au Burundi, le Half Way House, qui ne put devenir permanent faute de moyens. Cet institut travaille également en Ouganda avec le Sanctuaire du Lac Edward dans le *Queen Elizabeth Park* et avec le *Entebbe Wildlife Education Center*. Comme dit précédemment, les individus recueillis dans ces centres ne seront jamais relâchés en milieu naturel. L'Institut Jane GOODALL estime qu'une réhabilitation est impossible pour deux raisons : d'une part, les individus devenus dépendants des hommes n'hésiteraient pas à s'approcher des villages où ils seraient probablement recapturés ou tués ; d'autre part les chimpanzés sauvages sont organisés en clans territoriaux agressifs pour un étranger seul et constituent une menace pour les nouveaux-venus plus vulnérables (GOODALL, 1995). Néanmoins, différentes tentatives de réintroduction en milieu naturel furent menées avec des résultats mitigés (TUTIN, 1996).

#### **Rubondo Island, Lac Victoria, Tanzanie (BORNER, 1985)**

Fin des années 60, 17 chimpanzés âgés de 4 à 12 ans furent relâchés sur une grande île (2400 ha) du Lac Victoria. Tous avaient passé de 3 mois à 10 ans en captivité. Peu d'informations existent, mais globalement le projet a réussi puisque 20 ans après, l'île abritait au moins 20 individus.

#### **Makokou, Gabon (HLADIK, 1973)**

En 1968, 9 chimpanzés ont été lâchés sur une île de 65 ha du fleuve Ivindo au Gabon. Agés de 4 à 8 ans, ils avaient passé quelques mois à quelques années en cage. Bien que nourris, ces chimpanzés s'alimentaient par eux-mêmes de plantes et d'insectes. Un suivi a été effectué durant 10 ans, jusqu'en 1978 où les individus furent retirés de l'île suite à une baisse du niveau de l'eau.

#### **Mont Assirk, Sénégal et Baboon Island, Gambie (BREWER, 1979)**

Au début des années 70, Stella BREWER recueillit des chimpanzés et entreprit un projet de réhabilitation : les individus étaient pris en charge par des humains qui leur apprenaient à choisir les plantes comestibles, à construire des nids, etc. Devenant peu à peu indépendants, les chimpanzés s'habituèrent à la liberté jusqu'à ce qu'une attaque par des individus sauvages oblige leur placement sur les îles Baboon du fleuve Gambie. Les îles étant trop petites pour subvenir à leurs besoins, un approvisionnement régulier en nourriture était assuré.

Les résultats sont encourageants : il y a eu des naissances sur les îles et de nouveaux chimpanzés nés en captivité ou saisis y ont été acceptés. Actuellement, des recherches se poursuivent pour trouver un site offrant une autonomie complète.

### **Libéria (HANNAH et MCGREW, 1991)**

En 1978, le VILAB (*Laboratory of Virology of the New York Blood Center*) a commencé un relâcher de chimpanzés qui avaient servi à des tests de vaccination contre l'hépatite. Durant 10 ans, 58 individus ont été placés sur 3 îles de 6, 27 et 28 ha, au large de la côte libérienne. Le but était de constituer une colonie reproductrice pour le laboratoire. Une mortalité importante caractérisa le premier relâcher (70 %, principalement par noyade) et chuta à 25 % lors du dernier. Certains individus furent équipés d'un collier émetteur montrant que les chimpanzés se nourrissaient de plantes sauvages et qu'ils cassaient des noix de palme avec des outils en pierre. Le projet cessa début des années 90 suite à la guerre civile au Libéria dont furent victimes tous les chimpanzés.

### **Conkouati, Congo-Brazzaville (CHAMBERLAN et MAUROIS, 1998)**

Situé à 170 km de Pointe-Noire, en bordure de la lagune Konkouati, le projet H.E.L.P. (Habitat Ecologique et Liberté des Primates) avait en charge, en 1996, 44 chimpanzés, vivant en semi-liberté sur trois îles. En novembre de la même année, un premier relâcher (5 chimpanzés) eut lieu sur le site du Triangle, un second de 2 individus, en mars 97 et environ 6 mois plus tard un dernier de 8. Jusqu'à présent, les résultats sont optimistes : les individus réintroduits subviennent eux-mêmes à leurs besoins, les contacts avec les chimpanzés sauvages sont plutôt pacifiques et un seul chimpanzé est décédé.

A côté de ces relâchers planifiés, existent trois tentatives de réintroduction « de fortune » au sein de groupes sauvages habitués à la présence humaine : deux concernent le chimpanzé commun et la troisième concerne le bonobo (*Pan paniscus*). Globalement, ces expériences ont échoué, soit en raison d'un accueil agressif, soit par une inaptitude physique à suivre le groupe, soit à cause du refus de quitter les humains (TUTIN, 1996).

## **Gorilles (*Gorilla gorilla*)**

Comparativement aux chimpanzés, les gorilles ont très peu fait l'objet d'essais de réintroduction. Un orphelinat a été créé à Brazzaville (République du Congo) en 1989, financé par Lord ASPINALL. Le projet est identique à celui existant pour les orangs-outans : des gorillons orphelins sont pris en charge et réhabitués à la vie en forêt. Jusqu'à récemment, les gorilles devenus autonomes étaient relâchés à 150 km de la capitale, dans la Réserve de la Léfini où un suivi était effectué. Cependant, lorsque la guerre civile éclata en 1997, des réfugiés s'installèrent à la Léfini, contrecarrant le projet. Aujourd'hui les dirigeants du programme sont à la recherche d'un site adéquat au Gabon.

A la lumière de toutes ces informations, il ressort que la réintroduction d'une espèce en milieu naturel ne peut et ne doit pas se faire à la légère. Des mesures s'imposent pour garantir la réussite de l'entreprise sans pour autant mettre en péril le site d'accueil et ses composantes. Ainsi, avant toute chose, il est très important d'opter pour une région où l'espèce a existé et/ou existe encore à l'état sauvage, le cas contraire n'ayant aucun sens et pouvant entraîner des dommages irréversibles. A cet effet, il est nécessaire de rechercher des preuves de l'ancienneté géographique de l'espèce et de s'interroger sur sa disparition éventuelle et sur les causes de cette dernière.

Ensuite, il faut s'assurer que la réintroduction ne provoquera pas de dérangement parmi les populations sauvages présentes, qui ne peuvent en aucun cas souffrir d'une quelconque concurrence. Enfin, en ce qui concerne les individus réintroduits, trois facteurs-clefs doivent être pris en compte :

- 1) une période de réhabilitation en semi-liberté, suffisante et progressive permettant une autonomie complète ;
- 2) l'absence de mortalité et la bonne intégration des individus relâchés dans le milieu naturel ;
- 3) l'absence ou un nombre limité, sur les lieux mêmes des lâchers, d'individus sauvages souvent hostiles aux « étrangers ».

## BIBLIOGRAPHIE

- BORNER M. (1985). — The rehabilitated chimpanzees of Rubondo Island. *Oryx*, **19** : 151-154.
- BREWER S. (1979). — *Retour à la forêt, expérience de réinsertion en milieu naturel*. Ed. Flammarion.
- CHAMBERLAN C. et C. MAUROIS (1998). — Projet H.E.L.P.-Sanctuaire de Konkouati en République du Congo : un nouvel espoir pour les chimpanzés. *Cah. Ethol.*, **18** (2) : 283-288.
- GIPPS J.H.W. (ed.) (1991). — *Beyond Captive Breeding-Reintroducing Endangered Mammals to the Wild*. Zoological Society of London Symposia, 62.
- GOODALL J. (1995). — JGI Activity Reports : chimpanzee sanctuaries in Africa. *Pan Africa News*, **2** (2).
- HANNAH A.C. et W.C. MCGREW (1991). — Rehabilitation of captive chimpanzee. 167-186 in : Box H.O. (Ed.) : *Primate Responses to Environmental Change*. Chapman et Hall, London.
- HLADIK C.M. (1973). — Alimentation et activité d'un groupe de chimpanzés réintroduits en forêt gabonaise. *Terre et Vie*, **27** : 343-413.
- IUCN (1995). — *Reintroduction Specialist Group of the species Survival Commission : Guidelines for reintroductions*. Rapport non publié.
- LEJEUNE A. (1984). — La socialisation d'un jeune babouin orphelin *Papio anubis* réintroduit dans une troupe sauvage au parc de l'Akagera (Rwanda). *Cah. Ethol. Appl.*, **4** (4) : 247-260.
- SCHMIDT C.R. (1986). — A review of zoo breeding programmes for primates. *International Zoo Yearbook*, **24/25** : 107-123.
- TUTIN C.E.G. (1996). — *Expertise sur les possibilités de réintroduction de chimpanzés en forêt naturelle dans la réserve de Konkouati, Congo*. Rapport final non publié.
- ZUBER C. (1977). — *Les grands singes, Camera au poing*. Ed. Flammarion.